

Questions orales

M. Woolliams: Tout le monde sait que ce n'est pas avec 100 millions de dollars qu'on formera à Toronto une banque de terrains.

* * *

LES POSTES**LE DIFFÉREND OUVRIER—LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET LES QUESTIONS EN LITIGE**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes? Nous dirait-il si le président de la commission de conciliation est actuellement à Ottawa et examine les questions en litige entre le gouvernement et le syndicat et si les choses avancent?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): En effet, monsieur l'Orateur, il est présentement à examiner la question, et nous attendons une réponse en fin de semaine.

[Traduction]

LE DIFFÉREND OUVRIER—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Maintenant que le ministre des Postes a promis que le gouvernement accepterait sans amendement le rapport de la commission de conciliation et que les postiers ont voté en faveur de ce rapport, le très honorable représentant usera-t-il de ses bons offices pour engager le président du Conseil du Trésor à donner des instructions aux négociateurs d'en arriver bientôt à un accord, afin de mettre fin au drame et d'assurer au public durement éprouvé au moins un semblant de service postal?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre pourrait répondre à cette question, même si la façon dont elle est exprimée m'inspire des doutes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté ce matin de la question avec le ministre des Postes. Je crois qu'on a recours aux bons offices des deux ministres.

LE DIFFÉREND OUVRIER—LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Maintenant que M. Shime est de nouveau à l'œuvre, le ministre est-il disposé à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris manifester une attitude plus raisonnable, pour que nous n'ayons plus à craindre d'interruptions du service postal au Canada?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, on m'informe que les employés à Vancouver ont, par un vote, exprimé leur désir de retourner au tra-

[L'hon. M. Basford.]

vail, et qu'ils ont effectivement repris le travail. On m'informe également que plusieurs employés veulent faire la même chose dans la région de Toronto.

Je pense que les représentants des syndicats devraient suivre l'exemple de leurs membres et revenir à la table des négociations pour signer un contrat que nous sommes aussi prêts à signer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LA PRIORITÉ AUX MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Ne voudrait-il pas intervenir auprès de ses collègues afin de les inviter, tout particulièrement le leader du gouvernement à la Chambre, à changer d'attitude quant à la priorité qu'il accorde aux modifications à apporter à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique afin qu'elles puissent être renvoyées au comité permanent en vue d'en supprimer certaines difficultés qui semblent surgir dans les négociations entre le gouvernement et ses divers ministères?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre et moi-même discutons fréquemment de l'ordre des travaux à étudier à la Chambre. Je lui parlerai de cette question et d'autres.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**L'ÉROSION LE LONG DES RIVES DU SAINT-LAURENT—ON DEMANDE DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT**

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Le ministre songe-t-il à modifier les normes relatives à la construction des murs de soutènement qui bordent les rives du fleuve Saint-Laurent?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la politique du gouvernement, dans le moment, de modifier ces normes, car elles sont assez claires. Quand l'érosion est causée, soit par la navigation, soit par l'exécution de certains travaux fédéraux, le gouvernement fédéral est alors responsable. Quand l'érosion est attribuable à des causes naturelles, alors c'est le propriétaire lui-même qui doit veiller à la réfection de sa propriété.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministère songe-t-il à la construction prochaine d'un mur de soutènement du côté nord du fleuve Saint-Laurent?